YERRES

Service Juridique
N° tél : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/ED/SM

DECISION N° 99/80

OBJET: Affaire ville d'Yerres c/ Mme DUBUC, représentant unique d'une requête collective: recours en annulation de la délibération du Conseil Municipal en date du 14 janvier 1999 relative à la résiliation du contrat de concession du service public de la restauration collective, de ses avenants conclus avec la société SOGERES et du bail emphytéotique conclu avec les sociétés SOGERES et SOGEFINERG. Désignation de l'avocat.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 99/1/471 en date du 14 janvier 1999 relative à la résiliation, pour motif d'intérêt général, ensemble, du contrat de concession de service public de restauration collective en date du 12 février 1993, de ses avenants en date du 23 octobre 1993 et du 21 février 1995 conclus avec la société SOGERES ainsi que du bail emphytéotique conclu avec les sociétés SOGERES et SOGEFINERG, avec effet au 1er août 1999, notamment,

VU la requête collective dont Mme DUBUC est le représentant unique, déposée au greffe du Tribunal Administratif de Versailles le 12 mars 1999 et enregistrée sous le numéro 9902041-6, tendant à l'annulation de la délibération du Conseil Municipal n° 99/1/471 de la commune d'Yerres en date du 14 janvier 1999 susvisée,

DECIDE

DE désigner Maître Nil SYMCHOWICZ, Avocat à la Cour, 154 boulevard Haussmann 75008 PARIS, chargé de défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Versailles dans cette affaire.

Fait à YERRES, le 2 Avril 1999

REÇU LE
13 AVR. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE